



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Journées départementales des droits des femmes : le Gard se mobilise !

Rencontres, expositions, animations, ateliers, festivals : plus de 100 événements sont programmés autour de la journée internationale des droits des femmes. Partez à la rencontre des structures gardoises qui s'engagent !

Publié le 04/03/2024 -- Temps de lecture: 10 minutes



Découvrez le programme

En coordonnant les initiatives gardoises proposées autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, le Conseil départemental et le réseau des partenaires départementaux "Ensemble pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes" vous invitent à aller à la rencontre des associations et structures qui œuvrent au quotidien en faveur des droits des femmes, de l'égalité réelle et contre les violences faites aux femmes.

Ce sont plus de 100 manifestations, portées par plus de soixante-dix partenaires associatifs et institutionnels qui sont programmées sur l'année 2024 pour mettre en lumière la défense des droits des femmes.

[Le programme](#)

Sanseverino, un parrain fidèle depuis 2017

La 1^{ère} édition des Journées départementales des droits des femmes en 2017 avait été parrainée par Sanseverino. Le chanteur avait rendu visite aux femmes victimes de violence du Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) du Gard et avait chanté pour elles.

Depuis, il a sans cesse réaffirmé sa volonté de rester parrain de cette mobilisation.

En 2019, il s'était rendu au Pont du Gard lors du forum des partenaires à la rencontre des structures et avait rejoint le réseau départemental « Ensemble pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes » en signant la charte d'engagement.

En mars 2021, alors que la crise sanitaire avait mis entre parenthèses les événements locaux autour du 8 mars, Sanseverino avait adressé une vidéo aux Gardoises et aux Gardois.

En 2023, il était présent à Nîmes, lors de la cérémonie des lauréats du « Prix pour une Égalité femmes-hommes dans le Gard ».

Parole d'élus

Alors que le Haut Conseil à l'Égalité vient de remettre son sixième rapport au Président de la République française, on constate que les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent majoritairement dans tous les domaines, la famille, l'école, l'emploi. Le numérique est également un espace où ces inégalités s'expriment avec une particulière sensibilité. L'organisation des premières Journées départementales des droits des femmes en 2017 a amorcé un travail collectif avec les structures mobilisées sur le territoire gardois.

Cette action a permis d'engager des collaborations dynamiques et nous avons structuré dès 2018 un réseau départemental autour d'associations signataires de la charte "Ensemble pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes".

La plateforme aidesauxfemmes.gard.fr a ensuite été conçue afin d'informer au mieux les femmes en nécessité d'accompagnement. En 2020, l'Observatoire des violences faites aux femmes a été constitué en collaboration avec la préfecture et les ministères de la justice et de l'intérieur afin de fournir de nouveaux outils de connaissance et d'action aux acteurs du secteur. Enfin, le Conseil départemental du Gard a mis en place deux concours en 2022 pour encourager les initiatives des associations engagées pour l'égalité et contre les violences sur le territoire gardois.

À l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, le Conseil départemental du Gard veut redire son engagement à prendre toute sa part dans ce combat. Dans le Gard, le 8 mars c'est toute l'année !

Nous vous invitons à participer à de nombreux évènements et à partir à la rencontre de toutes les structures qui se mobilisent pour ces Journées départementales des droits des femmes.

Françoise LAURENT-PERRIGOT

Présidente du Conseil départemental du Gard

-

Isabelle Fardoux-Jouve, Conseillère départementale

Déléguée à l'Égalité femme-homme et à la Lutte contre les discriminations



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ Hôtel du département : de 8h00 à 17h00

■ Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

■ Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76